

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL172

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Brottes, Mme Massat, M. Blein, M. Travert, M. Boudié,
Mme Pires Beaune, Mme Descamps-Crosnier, M. Binet, Mme Nieson, Mme Untermaier, M. Fekl,
M. Da Silva, M. Popelin, Mme Crozon, Mme Linkenheld, Mme Tallard, M. Bouillon, Mme Pane,
M. Montaugé, M. Malle, M. Bridey, M. Bréhier, M. Le Guen, Mme Gourjade, M. Roig,
M. Touraine, M. Destot, M. Bricout, M. Alexis Bachelay, Mme Delga, M. Fauré, M. Rousset,
M. Plisson, Mme Grelier, M. Bies, M. Bloche, M. Savary et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 42

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« e) Contribution à la transition énergétique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement est actuellement en train de préparer un projet de loi relatif à la transition énergétique.

S'il ressort des débats que les communautés urbaines, auront, tout comme l'ensemble des collectivités territoriales, un rôle clé à jouer dans ce cadre, nous ne savons pas encore ce en quoi il consistera.

Mais nous savons d'ores et déjà que pour une transition énergétique réussie, celle-ci devra être cohérente sur les territoires. Le rôle de chaque niveau de collectivité territoriale devra être clairement établi afin que les actions soient les plus efficaces possibles. Or, à ce jour, nous ne pouvons pas affirmer quel sera le rôle des EPCI sans envisager celui des communes, départements et des régions.

Une action collective et concertée est un corollaire indispensable à une transition énergétique réussie. Engager dès à présent la répartition des compétences en la matière n'est donc pas souhaitable.